

De : [Léger, Marie](#)
À : [Léger, Marie](#)
Objet : TR: Ajustement des tarifs de Gazifère - Avril 2024
Date : 15 mars 2024 16:15:56
Pièces jointes : [image001.png](#)

De : Lis, Natalia

Envoyé : 15 mars 2024 16:07

À : Adina Georgescu (acgeorgescu@millerthomson.com) <acgeorgescu@millerthomson.com>

Objet : Ajustement des tarifs de Gazifère - Avril 2024

Bonjour Adina,

L'équipe de la Régie a une question concernant l'ajustement des tarifs de Gazifère.

Aux pages 1 et 13 de l'Annexe XII (p. 29 du document QRAM Avril 2024 Q2.pdf, on retrouve le montant de 242 900 \$ pour la liquidation des comptes différés 2022 d'Enbridge. Il s'agit bien du montant que l'on retrouve dans la requête déposée auprès de la CEO, comme indiqué à la page 1 (note 2). Mais à la page 13 (note 1), Gazifère réfère à la pièce GI-9, document 1, page 1, Ligne 36 pour ce montant. Nous comprenons qu'il s'agit de la pièce [R-4231-2023-B-0033](#), p. 1. Or, le montant qui s'y trouve est de 330 589 \$ et il s'agit du solde non remboursé de 2021 de Gazifère.

L'équipe de la Régie souhaite obtenir des clarifications en vue de comprendre le lien entre ces deux montants.

Merci d'avance et bonne fin de semaine,

Natalia Lis

Secrétaire adjointe

Direction du Secrétariat

Régie de l'énergie

500, boulevard René-Lévesque Ouest

5^e étage, bureau 5.100

Case postale 43

Montréal (Québec) H2Z 1W7

Téléphone : 514-873-2452, poste 7243

natalia.lis@regie-energie.qc.ca



AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

La présente communication est destinée à l'usage exclusif de la personne ou de l'entité à qui elle est destinée. Son contenu peut être de nature confidentielle et protégée par la Loi. Toute autre personne qui la reçoit est, par les présentes, avisée qu'il est strictement interdit de la diffuser, la distribuer ou la reproduire en tout ou en partie. Elle est priée d'aviser immédiatement l'expéditeur par le retour d'un courrier électronique et de détruire le message original. Merci.